



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La protection du
patrimoine culturel
subaquatique

6 STAB

UCH/15/6.STAB/5

16 janvier 2015

Original : anglais

Distribution limitée

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

30 avril 2015

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XIV (-1, Bonvin)

10h – 18h

Point 5 de l'ordre du jour provisoire :

Assistance opérationnelle aux États parties

Ce document contient des explications
et un projet de décision concernant les
missions d'assistance du Conseil
consultatif scientifique et technique
(STAB).

Action requise : paragraphe 6

1. En mai 2014, l'explorateur américain Barry Clifford a annoncé avoir découvert l'épave du *Santa Maria* au large de Cap-Haïtien, en Haïti.
2. En juin 2014, dans un courrier au Président de la Conférence des États parties à la Convention de 2001, le ministre de la Culture d'Haïti a demandé l'assistance du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB) au sujet de la potentielle découverte de l'épave du *Santa Maria*. Les autorités haïtiennes ont demandé :
 - a. l'évaluation du projet de recherche proposé par Barry Clifford ;
 - b. l'envoi d'une mission en Haïti pour vérifier l'identification de l'épave supposée du *Santa Maria* et
 - c. de l'aide pour élaborer un plan national et évaluer le patrimoine culturel subaquatique.
3. Le Président de la Conférence des États parties a convoqué en juin 2014 une réunion du Bureau, qui a adopté une résolution demandant au STAB de porter assistance à Haïti.
4. Le projet proposé par M. Barry Clifford et le professeur Charles Beeker, de l'université d'Indiana, a reçu un avis négatif du STAB et le rapport d'évaluation a été officiellement adopté et transmis aux autorités haïtiennes (ministre de la Culture). Le STAB a estimé que l'équipe en charge du projet proposé ne disposait pas des compétences et de la méthodologie nécessaires.
5. Le ministre a donc demandé l'envoi d'une mission du STAB, qui s'est déroulée du 5 au 22 septembre 2014. La mission était financée par Haïti et dirigée par un expert désigné, l'Espagnol Xavier Nieto Prieto, en accord avec le gouvernement espagnol. Le rapport de recherche de M. Nieto a été présenté au Président du STAB, par l'intermédiaire du Secrétariat. En étroite collaboration avec le Président, le Secrétariat a ensuite consulté le STAB, ainsi que de nombreux experts. Un projet de rapport d'évaluation a été présenté au STAB, qui l'a commenté. Le STAB a finalement jugé que l'épave en question n'était pas celle du *Santa Maria*. Le STAB a officiellement adopté son Rapport d'évaluation le 3 octobre 2014, et il a été demandé au Secrétariat de le présenter au ministère de la Culture d'Haïti après sa traduction en français, ce qui a été fait le 6 octobre. Le Rapport a ensuite été rendu public sur le site web du STAB, à l'adresse www.unesco.org/new/fr/culture/themes/underwater-cultural-heritage/advisory-body/mission-to-haiti. Plusieurs centaines d'articles parus dans la presse internationale ont mentionné les résultats de l'évaluation du site par le STAB, tout particulièrement aux États-Unis et en Europe.
6. La troisième demande pour laquelle le STAB a été contacté, c'est à dire l'assistance dans l'élaboration d'un plan national, d'une étude et d'un inventaire du patrimoine culturel subaquatique, n'a pas encore été traitée.
7. Le Conseil consultatif pourrait souhaiter adopter la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION 5 / STAB 6

Le Conseil consultatif scientifique et technique de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,

1. Ayant examiné le document UCH/15/5.MSP/7 et la résolution 7/5 MSP ;
2. Décide d'assister la mise en œuvre des recommandations contenues dans le Rapport d'évaluation de la mission en Haïti par le STAB, en fonction de la disponibilité des fonds.